



Le Président de l'Université de Poitiers

- Vu le règlement relatif aux commissions d'expertise scientifique
- Vu les résultats des élections des membres des commissions d'expertise du 21 novembre 2017 et la proposition de nomination transmise au Président de l'Université
- Vu le procès-verbal d'élection du bureau de la CES du 18 décembre 2017

ARRETE

Article 1 : La commission d'expertise scientifique

section CNU 62 : « Energétique, génie des procédés »

est composée des membres suivants :

Professeurs des universités et assimilés			Maîtres de conférences et assimilés		
DORIGNAC	Eva	Présidente	COUDOUR	Bruno	
GARO	Jean Pierre	2 ^{ème} Vice-Président	DREVILLON	Jérémie	
JOULAIN	Karl		LAZARD	Myriam	3 ^{ème} Vice-Présidente
LAGONOTTE	Patrick		MOREAU	Florian	
MARTEMIANOV	Sergueï		RICHARD	Franck	
ROGAUME	Thomas		STROZZI	Camille	1 ^{er} Vice-Président

Article 2 : Le Directeur Général des Services de l'Université et le Directeur de l'ENSI de Poitiers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 18 décembre 2017
Le Président de l'université de Poitiers


Yves JEAN